

SSIAP3C2

SSIAP3

Chef de service de sécurité incendie

Module complémentaire - Titulaire PRV2, BP, AP2

FORMACODE : 42811

OBJECTIFS

Animer et diriger le service de sécurité incendie en tant que SSIAP3.
Conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie.
Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours.
Assurer la gestion du service sécurité incendie.
Assurer la correspondance avec les commissions de sécurité.

TYPE DU PUBLIC

Titulaires du PRV2, Brevet de Prévention, AP2 ou de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile, postulant à la fonction de SSIAP3.

PRÉREQUIS

Qualification de secourisme SST, PSE1 ou PSC1, à jour de recyclage ou de moins de 2 ans.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Exposés, exercices d'application, échanges. Les exercices sont adaptés à l'environnement de travail ERP / IGH.
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Système de sécurité incendie.
- > **Moyens humains**
Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima SSIAP3.

ÉVALUATION

- > La présence effective du stagiaire à l'ensemble des séquences pédagogiques conditionne la remise du diplôme SSIAP3 par équivalence.
*L'emploi en tant que chef de service de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouriste et à l'obtention d'un titre d'habilitation électrique par son employeur (a minima indices H0B0).
Un recyclage triennal du diplôme SSIAP3 est obligatoire.*
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **La sécurité incendie et les bâtiments**
Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant
- > **La gestion des risques**
Réalisation des travaux de sécurité • Documents administratifs
- > **Le management de l'équipe de sécurité**
Notions de droit du travail • Notions de droit civil et pénal
- > **Le budget du service de sécurité.**
Suivi budgétaire • Fonction achat • Fonction maintenance

MODALITÉS

Durée : 5 jours.

Prix : nous consulter.

Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr).

Guide des formations – Arrêté du 2 mai 2005 consolidé

| SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES | | |
|--|--|--|
| Formation et expériences initiales | Formation | Prérequis |
| AGENT - SSIAP1 | | |
| Pas de qualification particulière en sécurité incendie ou prévention | Formation initiale SSIAP1 (Examen final) Stage SSIAP1 - 10 jours | Certificat médical d'aptitude physique Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans Écrire et parler français |
| Homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et, titulaire de la formation initiale correspondante | Module complémentaire SSIAP1 (sans examen) Stage SSIAP1C - 43 heures 30 | |
| Homme du rang des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale | | |
| Titulaire du Brevet national de jeune sapeur-pompier | | |
| CHEF D'ÉQUIPE - SSIAP2 | | |
| SSIAP1 – Agent de sécurité incendie | Formation initiale SSIAP2 (Examen final) Stage SSIAP2 - 10 jours | Avoir exercé l'emploi d'Agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois (attestation de l'employeur ou contrat de travail) Certificat médical d'aptitude physique Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans |
| Sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV1, de l'AP1 ou du Certificat de Prévention | | |
| CAP « Agent de prévention et de sécurité » | | |
| Titulaire d'une mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise » | | |
| Un an d'exercice dans la fonction de sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV1, de l'AP1 ou du Certificat de Prévention | Module complémentaire SSIAP2 (sans examen) Stage SSIAP2C - 4 jours / 28 heures | |
| CHEF DE SERVICE - SSIAP3 | | |
| Diplôme de niveau IV | Formation initiale SSIAP3 (examen final) Stage SSIAP3 - 30 jours | Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans |
| SSIAP2 - Chef d'équipe de sécurité incendie | | 3 ans d'expérience en tant que Chef d'équipe (attestation de l'employeur ou contrat de travail) Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans |
| DUT Hygiène et Sécurité option « protection des populations – sécurité civile », « protection civile » ou « hygiène et sécurité publique » | Module complémentaire SSIAP3 (sans examen) Stage SSIAP3C1 - 3 jours / 24 heures | Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans |
| Un an d'exercice dans le grade d'Adjudant (minimum) des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV2 ou du Brevet de Prévention | Module complémentaire SSIAP3 (sans examen) Stage SSIAP3C2 - 5 jours / 34 heures, nous consulter | |
| AP2 - Attestation de prévention de niveau 2 | | |